

**SOCIAL** L'Etat veut limiter ses frais

# Pour les associations, le temps des regroupements est arrivé

*Finances obligent, l'Etat impose aux multiples associations qui œuvrent dans le social de s'organiser pour limiter leurs frais. Certains y voient une tentative d'assimilation au service public.*

**F**usions, regroupements, synergies. Ces termes issus de la crise ne sont plus réservés aux entreprises. Ils touchent maintenant les multiples associations qui œuvrent à Genève dans le social. Subventionnées pour la plupart, elles subissent le contre-coup des restrictions budgétaires. Et désormais, l'Etat leur impose de s'organiser pour limiter les frais. Certains craignent que ces multiples associations y perdent en substance.

C'est par exemple le cas du Groupe de contact Suisses-immigrés. Depuis vingt ans, il œuvre pour l'intégration des étrangers. Subventionné par le Département de justice et police (DJP), il doit fusionner avec la Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des immigrés. Motifs: diminuer les frais et gagner en efficacité.

Or, après deux ans de concertation, la fusion bute sur la nature de ces organismes. D'un côté, une Communauté de travail, commission consultative, avec ses représentants de l'administra-

tion et des partenaires sociaux, ses rapports adressés au Conseil d'Etat et ses jetons de présence. De l'autre, une association, avec ses militants souvent bénévoles, son travail sur le terrain et sa souveraineté. Sans remettre en cause le travail de la Communauté, le Groupe de contact craint de perdre de sa substance en fusionnant, et de prendre la forme d'un «service social» de l'Etat. Le mariage semble compromis, mais le DJP ne reculera pas. Il a déjà réduit la subvention du Groupe de contact qui se demande comment finir l'année. L'enjeu financier pour le DJP correspond à une économie de 80 000 francs sur un total de 300 000 francs.

## Structures mammoth

Autre département, autre méthode, mais mêmes préoccupations. Le Département de l'action sociale et de la santé (DASS) subventionne plus de 60 associations. Aux vues des besoins qui augmentent mais des moyens financiers qui baissent, le chef du départe-

ment Guy-Olivier Segond a sommé les associations de créer des fédérations. Objectif: examiner les prestations de chacun pour traquer les doublons et envisager des synergies.

Les associations s'y sont mises bon gré mal gré. Deux fédérations ont été créées récemment, les autres y travaillent. Mais des réticences demeurent. On craint que ces fédérations se transforment en structures mammoth. Président de l'Association Astural, Thierry Du Pasquier voit là une assimilation par le secteur public des organismes privés. «Or, le recours au privé permet une bonne mobilisation des forces. De plus, les petites structures fonctionnent mieux, plus simplement.»

Mais la plus grande crainte vient du fait que les subventions seront accordées sous forme d'enveloppe aux fédérations. A elle de redistribuer par la suite l'argent à ses membres. Un exercice qui devra tenir compte des susceptibilités de chacun. Les associations

sont là unanimes: «C'est aux élus du Grand Conseil de faire ces choix, pas à nous.»

Chef de cabinet au DASS, Albert Rodrik se veut rassurant. «Il s'agit surtout d'insuffler de nouvelles habitudes de gestion. Mais la spécificité de chaque association demeurera. Elles sont vivantes et doivent le rester car elles constituent le levain de la politique sociale.»

Ces fédérations auront toutefois un avantage certain, comme le souligne Albert-Luc Haering, spécialisé en communication sociale: «Trop longtemps, les associations ont vécu en vase clos avec une certaine rivalité pour se partager le gâteau des subsides. L'échange entraînera parfois des remises en question bénéfiques. En se regroupant, elles gagneront en force et seront mieux armées le jour où certains décideraient de vraiment casser dans le social.»

Christian Bernet